IMPÔTS SUR L'HÉRITAGE : UNE RÉFORME NÉCESSAIRE ?

L’université de Rouen Normandie est partenaire de The Conversation*, média en ligne proposant du contenu d’actualité élaboré avec des universitaires. À travers cette rubrique, retrouvez les articles de nos collègues.*

La moitié des Français n’hérite de rien ou presque, alors que 10 % des héritiers les plus riches concentrent plus de 50 % des héritages. Alors pourquoi l’impôt sur l’héritage est-il aussi impopulaire ?

L’héritage est de retour en France, et ce retour est massif. On peut chiffrer ce phénomène de plusieurs manières. Commençons par les flux successoraux, c’est-à-dire ce qui est transmis tous les ans sous forme d’héritages et de donations. Ce flux se situe actuellement entre 350 milliards et 400 milliards d’euros et, d’ici à 2040, plus de 9 000 milliards d’euros de patrimoine devraient être transmis.

Une autre manière de se représenter le retour de l’héritage consiste à décomposer l’ensemble du patrimoine privé détenu par les Français (qu’il soit immobilier, financier ou professionnel) entre ce qui vient de l’épargne et ce qui vient de l’héritage. Comme l’ont montré les économistes Facundo Alvaredo, Bertrand Garbinti et Thomas Piketty, l’héritage est aujourd’hui largement supérieur à l’épargne. Il représente près des deux tiers du patrimoine des ménages contre un tiers pour l’épargne. C’était l’inverse dans les années 1970, moment où l’héritage a connu son plus bas niveau historique.

La moitié des Français n’hérite de rien

Le niveau actuel reste inférieur à celui observé à la veille de la Première Guerre mondiale où l’héritage constituait plus de 80 % du patrimoine. Même si les sociétés actuelles diffèrent de celle du XIX^{e} siècle sur de nombreux aspects, elles sont finalement assez proches sur le plan patrimonial, que ce soit du point de vue des niveaux de richesses détenues ou de l’importance prise par les transmissions patrimoniales.

Ce panorama serait incomplet si on se limitait à ce constat macroéconomique. L'héritage est bien plus concentré que les revenus. La moitié des Français n'hérite de rien ou presque quand, dans le même temps, 10 % des héritiers les plus riches concentrent plus de 50 % des héritages. Au sommet de la distribution, on estime que les 0,1 % des héritiers les plus riches reçoivent plus de 13 millions d'euros de patrimoine au cours de leur vie.

C'est la nature même des inégalités qui change. La figure du rentier, qu'on pouvait penser disparue, est de retour. Pour une part limitée, mais croissante de la population, la principale source de richesse sera l'héritage et non les revenus du travail.

Substitution aux revenus du travail

Le retour de l'héritage a une conséquence inattendue : créer un (quasi) consensus chez les économistes en faveur d'une réforme de l'impôt successoral. Il n'est pas tant lié aux enjeux de justice sociale, qui dépassent le seul cadre de la science économique, qu'aux effets de l'héritage du point de vue de l'efficacité économique.

L'héritage peut être la source d'inefficacités puisque recevoir un capital peut réduire l'offre de travail, dans le sens où le capital hérité peut se substituer aux revenus du travail. Cet « effet Carnegie » a été vérifié dans plusieurs pays.

Aux États-Unis, les économistes Douglas Holtz-Eakin, David Joulfaian et Harvey Rosen ont mis en évidence une réduction de l'offre de travail parmi les récipiendaires d'héritages importants. En Allemagne, Fabian Kindermann, Lukas Mayr et Dominik Sachs estiment que, pour chaque euro récolté par l'imposition des successions, neuf centimes additionnels sont obtenus *via* l'imposition des revenus des suites de la hausse de l'offre de travail. De ce point de vue, imposer les héritages pourrait accroître l'activité économique.

Réduction de l'épargne

Les réponses comportementales négatives à l'impôt successoral sont quant à elles limitées, ce qui en fait un « bon impôt » à l'aune du même critère d'efficacité.

Une de ces réponses passe par l'épargne. Si le patrimoine potentiellement transmis par les donataires est réduit par l'impôt successoral, alors ceux-ci pourraient décider de

réduire leur épargne. Cette intuition a été confirmée par les rares études sur la question qui concluent bien à un effet négatif – l'imposition réduit l'incitation à épargner –, mais de faible ampleur. Le fait que l'épargne dépende de nombreux facteurs économiques et de motifs autres que l'altruisme familial, comme l'aversion au risque et la prévoyance, explique que l'impôt successoral à lui seul a des effets limités.

Exil fiscal

Une réponse plus radicale pourrait être l'exil fiscal. Une trop forte imposition pourrait inciter les individus à émigrer vers des cieux (fiscaux) plus cléments. Là encore, identifier le seul effet de l'imposition sur la décision d'émigration est complexe. Comme pour l'épargne, ce type de décision dépend de nombreux déterminants économiques et personnels : potentielle rupture avec l'environnement professionnel et familial, mauvaise perception par l'opinion publique ou démarches administratives complexes.

Les économistes Karen Smith Conway et Jonathan C. Rork, aux États-Unis, et Marius Brülhart et Raphaël Parchet, en Suisse, montrent que les migrations internes des ménages âgés (susceptibles de transmettre leur patrimoine dans un futur proche) ne s'expliquent que marginalement par les différences fiscales entre États ou cantons. Ainsi, les retraités aisés sont relativement insensibles aux variations d'impôt successoral.

Argument moral

Si l'héritage pose un problème de justice sociale et d'efficacité économique, pourquoi le sujet n'est-il pas plus central dans le débat public ? Surtout, pourquoi observe-t-on un affaiblissement de l'impôt successoral ?

Depuis les années 1980, de nombreux pays, comme les États-Unis, la Suède, le Canada ou encore l'Australie, ont supprimé ou réduit leur impôt successoral, en mobilisant le plus souvent des arguments moraux. La France semble échapper à ce phénomène, mais, malgré une stabilité des principaux paramètres fiscaux que sont les taux et les abattements, la multiplication des niches fiscales a bien réduit la progressivité de l'impôt.

Ce qui peut sembler être un paradoxe n'en est en fait pas un. La critique actuelle de l'impôt successoral repose avant tout sur des arguments moraux selon lesquels taxer l'héritage revient à taxer la mort et à sanctionner l'altruisme familial. De manière

générale, il contreviendrait à la liberté de transmettre librement son patrimoine.

D'après un sondage Odoxa, réalisé en avril 2024, 77 % des personnes interrogées considèrent l'impôt successoral injustifié et 84 % souhaitent qu'il soit diminué « pour permettre aux parents de transmettre le plus possible à leurs enfants ».

Informer sur les inégalités

Il y a plusieurs précautions à prendre quand on évoque l'argument de l'impopularité de l'impôt. La méconnaissance de la réalité de l'héritage et la surestimation de l'impôt successoral invitent à la prudence dans l'interprétation des réponses. On peut concevoir une forte opposition à un impôt qu'on pense confiscatoire. Plusieurs travaux soulignent que le fait d'informer les répondants sur le niveau des inégalités augmente sensiblement le soutien à l'impôt successoral.

Le dialogue de sourds entre les pro et les anti pourrait empêcher tout débat relatif à l'héritage. Un débat qui pourrait être remis à l'ordre du jour pour d'autres raisons.

Au début du XX^{e} siècle, des causes extérieures, comme les guerres et les crises, ont joué un rôle majeur dans la mise en place d'impôt progressif sur les revenus et sur les successions dans de nombreux pays. Il n'est pas dit que les crises actuelles, qu'elles soient climatiques, sociales ou géopolitiques, n'aient pas des effets similaires dans les années à venir.

Auteur

Nicolas Frémeaux, Professeur des universités et maître de conférence, *Université de Rouen Normandie*

Cet article est republié à partir de The Conversation sous licence Creative Commons. Lire l'article original.

Publié le : 2025-09-19 10:41:03